



**Institut
EGA**

Enjeux géopolitiques contemporains

Cours de M. Romain BERTOLINO

Institut d'Études de Géopolitique Appliquée - 31 Rue de Poissy 75005 Paris

www.institut-ega.org – secretariat@institut-ega.org

N°RNA : W712004835 - N°SIRET : 849 769 906 00025

Géopolitique du Japon (1)

Figurant parmi les trois premières puissances économiques mondiales, le Japon est une nation dont la puissance - principalement économique - et l'influence sont considérables. Néanmoins, cette position, qui pourrait être qualifiée d'enviable, est toutefois le symbole d'un potentiel déclin.

En effet, le Japon doit composer avec des phénomènes aussi bien internes qu'externes pour se développer. Il constate la montée en puissance d'une Chine qui l'a finalement devancé au niveau du PIB nominal depuis 2010 - supériorité économique à laquelle s'ajoutent également la concurrence que la Chine lui livre dans la région ainsi que les différends territoriaux qui les opposent.

Dans un tel contexte, l'archipel se rapproche de façon pragmatique de partenaires stratégiques évidents dont fait partie, notamment, l'Inde - nation avec laquelle le Japon tente de s'opposer au projet chinois des « *Routes de la Soie* » avec celui de la « *Route de la Liberté* ». Tokyo reste également dépendant du soutien étasunien - partenaire avec lequel le Japon entretient une relation complexe et incertaine.

Au niveau interne, il est clair que le Japon souhaite conserver le rang qui est le sien : celui d'une puissance économique d'envergure. Néanmoins, l'archipel fait face à des problématiques diverses et complexes. Le dérèglement du climat est un facteur qui aura nécessairement des conséquences sur l'aménagement du territoire. Aussi, la problématique démographique représente une donnée majeure puisqu'elle aura inévitablement des répercussions sur le développement économique de l'archipel et entraînera des questionnements évidents d'un point de vue civilisationnel.

Néanmoins, où se situe le Japon s'agissant de sa doctrine militaire ? Quelle influence cette nation entend-elle développer en Océanie, zone géographique où la Chine tente de développer ses relations ? De quelle façon se caractérise la diplomatie économique japonaise ?

Il s'agira de répondre à ces différentes interrogations en s'intéressant à la doctrine militaire japonaise (I), avant d'étudier sa diplomatie économique à travers l'émission d'aides publiques au développement (II) et d'investissements directs à l'étranger (II). Enfin, cette diplomatie économique fera l'objet d'un focus *via* l'étude de la diplomatie économique japonaise en Océanie (IV).

I. Une doctrine militaire changeante et sujette à des basculements

La « *remilitarisation* » désigne, s'agissant du Japon, le fait de passer d'une force armée défensive à une force armée offensive. En effet, le Japon fut désarmé à l'issue de la Seconde Guerre mondiale et doté d'une nouvelle constitution en 1947. Cette dernière lui impose encore « *le principe de désarmement et du rejet de l'exercice de la force pour régler les différends internationaux* »¹.

¹ Océane Zubeldia et Marianne Péron-Doise (dir), *L'industrie de défense japonaise, renaissance et innovation*, Institut de recherche stratégique de l'École Militaire (IRSEM), Janvier 2018.

L'article 9 de la Constitution japonaise dispose qu'aspirant « *sincèrement à une paix internationale fondée sur la justice et l'ordre, le peuple japonais renonce à jamais à la guerre en tant que droit souverain de la nation, ou à la menace, ou à l'usage de la force comme moyen de règlement des conflits internationaux. Pour atteindre le but fixé au paragraphe précédent, il ne sera jamais maintenu de forces terrestres, navales et aériennes, ou autre potentiel de guerre. Le droit de belligérance de l'État ne sera pas reconnu* ».

L'interprétation de cet article a suscité de nombreux débats. Jusqu'à 1954, cet article a été interprété strictement, de telle sorte que celui-ci constituait une interdiction totale, pour le Japon, de disposer d'une force armée. Cependant, une réinterprétation a été opérée en 1954 - du fait, notamment, de la guerre de Corée -, année à partir de laquelle l'article 9 a été considéré comme interdisant des comportements dits « *offensifs* », ceci lui laissant néanmoins le droit d'avoir des troupes défensives, troupes que constituent les *Forces japonaises d'autodéfense* (FAD). Cet article est d'ailleurs, depuis quelques décennies - et notamment depuis la création du *Nippon Kaigi*² -, mis sous pression.

La sécurité du Japon est principalement assurée grâce au traité de sécurité nippo-américain signé le 8 septembre 1951, reconduit depuis. Ce traité permet aux États-Unis de faire stationner des troupes et d'établir des bases militaires sur le territoire japonais. Il impose également différentes règles aux parties, telles que la consultation préalable des États-Unis pour la concession, par le Japon, de facilités militaires à un pays tiers. Cependant, les années 1990 ont été une période de remise en cause des fondements de la défense japonaise, du fait, notamment, de la volonté étasunienne de voir le Japon assumer son statut sur la scène internationale³.

Depuis 2015, le Japon a développé une nouvelle doctrine de défense, délaissant la notion de *senshubōei*⁴ au profit de la notion de *sekk yokuteki heiwashugi*⁵. Cette nouvelle doctrine lui permet de se défendre et d'agir « *plus efficacement en cas de crise internationale ou en tant que membre d'une opération internationale (dans la région ou au-delà de ses limites)* »⁶.

De même, depuis son arrivée au pouvoir en 2012, Shinzo Abe a augmenté les budgets consacrés à la défense. Du fait de cette politique, le budget de la défense a connu un accroissement entre 2012 et 2018, passant de 4,71 mille milliards de yens à 5,19 mille de milliards de yens⁷. En 2019, celui-ci devrait avoisiner les 5,3 mille de milliards de yens⁸.

Cette augmentation s'explique par le positionnement politique de Shinzo Abe mais aussi par le jeu d'équilibriste qu'il entretient avec le partenaire étasunien, ce dernier faisant pression sur lui s'agissant

² Lobby japonais révisionniste dont de nombreux responsables politiques japonais font partie, dont le Premier ministre Shinzo Abe.

³ Yugi Sato, « Nippo-Américain Traité de sécurité », Universalis.

⁴ Approche défensive.

⁵ Approche défensive plus active, ou pacifisme proactif.

⁶ Océane Zubeldia et Marianne Péron-Doise (dir), *L'industrie de défense japonaise, renaissance et innovation*, Institut de recherche stratégique de l'École Militaire (IRSEM), Janvier 2018.

⁷ Ministère japonais de la Défense, « Defense Related Budget Request for JFY2019 », Septembre 2018

⁸ *Ibid.*

des dépenses militaires et notamment sur le financement de la protection du territoire par les États-Unis.

La relation qu'entretiennent le Japon et les États-Unis est la clé de la sécurité actuelle du Japon. De même, les velléités territoriales de la Chine sont un facteur important qui déterminera probablement le futur de la stratégie de défense japonaise.

En effet, des bouleversements stratégiques et l'avènement de très fortes tensions dans la région pourraient « *dissoudre* » le pacifisme japonais au profit de discours et stratégies tournés vers le développement d'une armée non plus défensive mais offensive. La principale incertitude réside finalement dans le fait de savoir si les japonais seront tentés par une révision de leur constitution, et plus particulièrement par la suppression de l'article 9 du même texte.

II. Une aide publique au développement destinée prioritairement aux pays asiatiques⁹

Selon l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), l'aide publique au développement (APD) désigne « *l'ensemble des dons et des prêts à conditions très favorables (nets des remboursements en capital) accordés par des organismes publics aux pays et aux territoires figurant sur la liste des bénéficiaires du « comité d'aide au développement » (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) ».*

Plus précisément, l'APD est constituée, selon le CAD, par « *tous les apports de ressources qui sont fournis aux pays et territoires figurant sur la liste des bénéficiaires d'APD, ou à des institutions multilatérales* ». Ces APD doivent répondre à plusieurs critères. Elles doivent tout d'abord émaner d'organismes publics, y compris les États et les collectivités locales, ou d'organismes agissant pour le compte d'organismes publics. Également, ces opérations doivent avoir pour but essentiel de favoriser le « développement économique et l'amélioration du niveau de vie des pays en développement et être assortie de conditions favorables et comporter un élément de libéralité au moins égal à 25% (sur la base d'un taux d'actualisation de 10%) »¹⁰.

Des limites spécifiques existent également concernant l'aide militaire, le maintien de la paix, l'énergie nucléaire et les programmes nucléaires¹¹. La liste des bénéficiaires de l'APD établie par le CAD, effective pour la notification des apports de 2014, 2015, 2016 et 2017, comprenait 158 pays et territoires répartis dans quatre catégories (*Pays les moins avancés ; Pays à faible revenu ; Pays et territoires à revenu intermédiaire inférieure ; Pays et territoires à revenu intermédiaire tranche supérieure*)¹². À partir du 1er janvier 2018, le Chili, les Seychelles et l'Uruguay ont été retirés de cette liste.

⁹ S'agissant des indicateurs quantitatifs, il est essentiel de souligner que les données ici traitées, émises par l'OCDE, sont déterminées par rapport au pourcentage du revenu national brut (RNB) du Japon destiné à l'APD nette fournie sur la période 1960-2017.

¹⁰ OCDE, « Aide publique au développement : définition et champ couvert ».

¹¹ « L'aide publique au développement », OCDE.

¹² « Liste des bénéficiaires de l'APD établie par le CAD », OCDE.

Selon les données émises par l'OCDE, le pourcentage de l'APD nette fournie par le Japon a connu une réelle rupture à compter de la fin de l'année 1964. À partir de cette période, l'APD fournie par le Japon n'est jamais descendue au-delà de 0,198% du RNB japonais jusqu'en 2004. De même, à compter de cette même période, l'APD a connu des pics comme en 1967 (0,318%), 1980 (0,322%), 1984 (0,344%), 1988 (0,319%) et 1991 (0,323%). Il existe une continuité entre 1979 et 1995, période durant laquelle le Japon a consacré en moyenne 0,299% de son RNB à l'APD. Intervient ensuite une rupture caractérisée par un ralentissement entre 1995 et 2007, année durant laquelle l'APD s'élève à 0,17% du RNB. Le pourcentage de la part du RNB consacrée à l'APD nette fournie augmente cependant à partir de 2012 et s'élève à hauteur de 0,228% du RNB en 2017, soit plus de 11 milliards de dollars¹³. En parallèle de ces données, il est pertinent d'évoquer le fait que le RNB japonais a connu une augmentation continue¹⁴.

Historiquement, le Japon a aidé au développement d'un certain nombre de pays d'Asie à partir des années 1960. La création en 1966 de la Banque asiatique de développement (BAD), dont le Japon est l'un des principaux actionnaires, a permis à ce dernier de développer sa politique d'influence - fondée également sur les investissements directs à l'étranger (IDE). Les prêts de la BAD ont contribué au décollage économique de nombreux pays asiatiques (Corée du Sud, Taiwan, Malaisie, Vietnam, Indonésie et Chine).

Selon les données émises par le Ministère des Affaires étrangères japonais, le Vietnam est l'État ayant reçu le plus d'APD de la part du Japon en 2014 - ce qui n'est sans doute pas sans rapport avec les différends diplomatiques opposants ces deux pays à la Chine - avec 1,523.09 millions de dollars nettes¹⁵, principalement sous forme de prêts (1394,65 millions de dollars) tandis que les subventions (39,67 millions de dollars) et l'aide technique (88,76 millions de dollars) ne représentent qu'une part marginale de cette aide. Viennent ensuite l'Inde (704.81 millions de dollars dont 662,31 millions de dollars de prêts), l'Irak (365,45 millions de dollars, très majoritairement sous forme de prêts) et le Bangladesh (307,70 millions de dollars dont 246,96 millions de dollars de prêts).

De plus, les APD dirigées vers le Moyen-Orient mais également vers l'Afrique ont commencé à être importantes à partir des années 1970, l'objectif étant pour le Japon de sécuriser son approvisionnement en matières premières et notamment en hydrocarbures¹⁶. En 2014¹⁷, les aides au développement émises par le Japon étaient majoritairement des subventions dont la répartition entre subventions « *pures* » et la coopération technique ou « *aide technique* » était presque paritaire (2450 millions de dollars pour les premières et 2633 millions de dollars pour la seconde) tandis que les prêts consentis ne représentaient que 884,42 millions de dollars sur un total de 5 968,28 millions de dollars d'aides. Néanmoins, cette faible proportion de prêts ici exposée est due au calcul opéré par le Ministère des affaires étrangères japonais qui effectue une soustraction entre les prêts consentis et les

¹³ « L'aide au développement reste stable et les apports aux pays les plus pauvres augmentent en 2017 », OCDE.

¹⁴ Revenu national brut (RNB), OCDE.

¹⁵ Ministère japonais des Affaires étrangères, « Japan's ODA Disbursements », dans « White Paper on Development Cooperation 2015 ».

¹⁶ Rémi Scoccimarro, « Le Japon face au monde », dans « Atlas du Japon », éditions Autrement, 2018

¹⁷ Ministère japonais des Affaires étrangères, « Japan's ODA Disbursements », dans « White Paper on Development Cooperation 2015 ».

prêts recouvrés. Si une attention est portée exclusivement sur les prêts consentis, ceux-ci atteignent un montant de 7 381 millions de dollars, toujours en 2014.

S'agissant de la répartition géographique - par continent - de ces aides publiques au développement japonaises, l'Asie fut le continent-destinataire privilégié des APD japonaises, et ce, dans le but d'asseoir sa place de leader de la région. À titre d'illustration, en 2016, l'Asie est le premier continent destinataire d'APD japonaises (3042 millions de dollars nettes). Viennent ensuite l'Afrique (1494 millions de dollars nettes), l'Europe (308,8 millions de dollars nettes), l'Océanie (163 millions de dollars nettes) et l'Amérique (78,3 millions de dollars nettes). Néanmoins, depuis quelques années, le Japon - qui était très actif à travers la BAD - se retrouve concurrencé par les banques d'État chinoises qui accordent massivement des aides publiques au développement.